

<p style="text-align: center;">Compte-rendu du comité de pilotage n°2 pour l'élaboration du PAVE 13 février 2013</p>

Etaient présents :

Monsieur DUKAN, maire-adjoint chargé de l'entretien du cadre de vie, travaux, équipements, espaces publics et de proximité, rénovation urbaine, président du comité de pilotage,
Madame CARDINAL, maire-adjointe chargée de l'action en faveur des personnes handicapées,

Monsieur ALRIC, responsable départemental de l'APF,
Madame HAUVEL-DOXARAN, bénévole de l'APF,
Madame LECARDONNEL, bénévole de l'association APEI 94,
Madame JULÉ, bénévole à l'association AAC,
Madame JERARD, bénévole à l'association AAC,
Madame BARRIAT, bénévole à l'association AAC,
Monsieur COUTON, administrateur de l'APAJH,
Madame LELOUP, présidente d'honneur de l'APAJH,
Madame RICHEZ, ancienne bénévole de l'association d'aide aux Sclérosés en plaques (AASEP),
Madame BARBIER, présidente de l'association ITINERAIRES ET RENCONTRES,

Madame HARRAULT, direction des routes d'Île-de-France, DIRIF / DRIEA,
Monsieur LASKOWSKI, direction des transports, de la voirie et des déplacements, CG94,
Monsieur DOREAU, services techniques, Communauté d'agglomération Plaine centrale,
Monsieur MARIGE, directeur général adjoint de l'action sociale et du logement, ville de Créteil,
Monsieur TAVERNIER, responsable de la règlementation du domaine public, ville de Créteil,
Mademoiselle DEPREZ, chargée de mission handicap, ville de Créteil.

Etaient absents :

Monsieur JALLIER, président de l'association SOLEIL VERT,
Madame DUHEM, présidente de l'association UNAFAM,
Monsieur le responsable de l'association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté médico-sociale (ARERAM),
Monsieur le président de l'Union Sportive de Créteil,
Monsieur le président de l'ASL du Mont-Mesly,
Monsieur BARRES, direction de l'exploitation du STIF,
Monsieur NABET, président de l'ASL du Mont-Mesly,
Monsieur ROFFE, directeur général des services techniques, ville de Créteil

Monsieur DUKAN ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du comité de pilotage présents. Il rappelle que la ville de Créteil a débuté la concertation lors d'une première réunion de comité de pilotage qui a eu lieu le 20 décembre 2013. Il s'agissait alors :

- d'installer le comité de pilotage composé de 21 membres ;
- de présenter le diagnostic de la voirie, des espaces publics et des points d'arrêts qui a été fait par le cabinet Egis mobilité ;
- d'avoir une discussion sur les critères qui permettraient de prioriser les itinéraires.

Suite à cette réunion, le compte-rendu ainsi qu'une synthèse du power point ont été envoyés. Dans un deuxième temps, les membres du comité ont reçu les documents de travail pour le deuxième comité de pilotage à savoir :

- un plan de la ville sur lequel ont été définis les principaux pôles générateurs de déplacement ;
- un zoom sur chacun de ces pôles qui détaille les établissements publics présents ainsi que les parkings.

En parallèle, les services ont également travaillé à la définition d'itinéraires prioritaires mais M. DUKAN suggère de laisser la parole aux membres du comité de pilotage en priorité.

Il propose que les associations réagissent d'abord sur la carte des pôles générateurs de déplacement. Ceux-ci ont été définis en fonction de la concentration d'établissements recevant du public, de commerces et de transports.

I – Étude de la définition et délimitation des pôles générateurs de déplacement

M. ALRIC pense qu'il est important de partir des transports et notamment de ceux qui peuvent relier les pôles entre eux. Ainsi, la ligne TVM fait le lien entre les pôles 3 et 4 ; il serait donc intéressant de la mettre en accessibilité totale en priorité. M. ALRIC propose également de regrouper les pôles 1 et 4 en un seul.

M. DUKAN répond que le TVM constitue effectivement en axe structurant. Concernant le regroupement des pôles, il préfère privilégier la définition d'itinéraires à l'intérieur des pôles. La question se posera ensuite évidemment de les relier.

M. LASKOWSKI demande ce qui est prévu entre les pôles.

M. DUKAN répond que cela fera l'objet d'une deuxième priorisation. Il rappelle que le PAVE doit être révisé régulièrement et qu'à ce moment là d'autres itinéraires pourront être ajoutés.

Il s'agit de la même démarche que pour les établissements recevant du public, effectuée en concertation avec les associations, qui permet de dégager une première priorisation puis de l'affiner. Pour l'instant, les pôles qui ont été définis permettent de relier les principaux établissements de la ville tels que la préfecture, le rectorat, la CAF entre autres.

Les membres du comité acquiescent.

M. DUKAN propose donc de passer au détail pôle par pôle.

II – Priorisation d'itinéraires dans chaque pôle générateur de déplacement

- Secteur n°1 : Bleuets-Bordières

M. DUKAN rappelle que ce secteur a fait l'objet de transformations profondes. A moyen terme, un projet prévoit de regrouper dans un bâtiment neuf qui sera situé rue Charles Beuvin la MPT des Bleuets et la PMI d'où l'intérêt d'une mise en accessibilité.

M. LASKOWSKI propose de prolonger la mise en accessibilité de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny (RD19) jusqu'au stade Desmont.

M. DUKAN est d'accord pour ajouter ce tronçon.

- Secteur n°2 : Echat

Mme CARDINAL propose d'ajouter le chemin de courtoisie qui mène à l'hôpital Henri Mondor ainsi que la rue Gustave Eiffel qui est empruntée par de nombreuses personnes.

Mme HAUVEL signale qu'elle voit beaucoup de personnes handicapées se rendre à l'hôpital de jour situé rue du Général Sarrail.

M. DUKAN indique que les voies du quartier Denfert-Rochereau, notamment les rues de Courcy et Ernest Mallet jouxtant la rue du Général Sarrail, viennent d'être entièrement refaites en les rendant accessibles.

- Secteur n°3 : Haye aux moines, Lévière, Montaigut, Palais

M. TAVERNIER indique que ce secteur comporte beaucoup de transports en communs à savoir le métro et les bus. L'avenue du Général De Gaulle est un axe structurant qui permet de relier les pôles 2, 3 et 5.

Mme CARDINAL signale que c'est un secteur qui accueille des personnes handicapées par le biais de l'université, de la ludothèque et de l'association des aveugles de Créteil entre autres.

M. DUKAN indique que le mail des Mèches ainsi que l'allée Parmentier permettent de traverser le secteur et le cheminement jusqu'au Palais des Sports et au Palais de Justice.

Mme JERARD signale que les feux du carrefour de l'arrêt « Haye aux moines » du TVM ne sont pas sonores. Elle demande d'apporter une attention particulière à la liaison Palais – TVM qui est actuellement assez dangereuse.

M. DUKAN propose d'ajouter les travaux de sonorisation des feux à la CIPH. Il demande d'ajouter la liaison dont parle Mme JERARD.

- Secteur n°4 : Centre ancien

Mme CARDINAL demande à ce que la RPA Franceschi soit ajoutée sur le plan.

M. DUKAN signale que la deuxième partie de la rue du Général Leclerc est déjà bien accessible, avec les travaux de réaménagement récents.

Mme BARRIAT signale que les feux qui sont devant l'hôpital intercommunal ne sont pas sonores.

M. LASKOWSKI prend note car cette voirie (RD86) appartient au Conseil Général.

- Secteur n°5 : Croix des Mèches, Préfecture

M. DUKAN propose d'inclure le cheminement qui mène du parking public Larminat à la préfecture car il est très emprunté.

Mme CARDINAL signale que sur ce secteur des travaux effectués par le Conseil général sont en cours et ont conduit au déplacement de l'aire de stationnement des cars scolaires. Ainsi, les enfants sont obligés de traverser la rue pour l'atteindre. Mme CARDINAL a proposé d'attendre de voir si le déplacement de l'aire de stationnement est temporaire ou définitive.

- Secteur n°6 : Front de lac

M. DUKAN propose d'inclure la jonction avenue de la Brèche / avenue de la France Libre.

M. ALRIC signale que les arrêts de bus côté voie rapide ne sont pas très sécurisés. Une recherche sera faite par les services pour savoir à qui appartient cette voirie.

- Secteur n°7 : Mont-Mesly

M. DUKAN signale que l'avenue Paul Casalis a été refaite récemment.

M. TAVERNIER ajoute que le projet de médiathèque doit permettre de rendre accessibles les voiries alentour.

M. LASKOWSKI propose d'ajouter la rue de Brie afin de créer un itinéraire accessible complet.

II – Questions diverses

Mme RICHEZ se félicite de la démarche de la ville de Créteil mais explique que sans la mise en accessibilité complète des véhicules de transports en commun, les déplacements restent difficiles. En effet, elle a été témoin du fait que les matériels roulants ne sont soit pas équipés de palettes soit que celles-ci ne fonctionnent pas. Elle demande donc comment faire pour travailler sur ce point avec la RATP.

M. ALRIC signale que l'APF effectue des sensibilisations auprès des conducteurs de la RATP dans lesquelles l'association insiste sur le fait que tout véhicule qui sort du centre bus doit avoir une palette qui fonctionne.

Cependant M. ALRIC propose que la RATP soit invitée au prochain comité de pilotage afin de pouvoir en discuter directement avec eux.

M. DUKAN accepte.

Mme BARRIAT explique qu'elle avait participé il y a quelques temps à des tests de sonorisation des points d'arrêts effectués par la RATP. Elle demande quand cette sonorisation sera effective sur Créteil.

M. DUKAN propose d'adresser un courrier, au titre de la CIPH, à ce sujet à la RATP.

III – Calendrier prévisionnel

20 décembre 2012	Comité de pilotage n°1 : présentation du diagnostic et choix des critères de hiérarchisation des itinéraires
11 février 2013	Comité de pilotage n°2 : choix des itinéraires prioritaires
Courant février	Envoi : - du compte-rendu du comité de pilotage n°2 - des plans des pôles avec les itinéraires définis
Fin février	Envoi : - de la convocation pour le prochain comité - des plans des pôles avec les arrêts de bus - du document du STIF qui reprend toutes les lignes de bus présentes sur le territoire et leur accessibilité - de la liste des espaces publics
27 mars 2013	Comité de pilotage n°3 : choix des itinéraires prioritaires, réflexion sur l'accessibilité des lignes de bus et des espaces publics, expression des attentes du comité par rapport au bureau d'études

**Le 3^{ème} comité de pilotage est fixé au mercredi 27 mars à 15h30
en salle des commissions n°1**

M. DUKAN remercie les membres du comité de pilotage et clôt la séance.